

l'édito

de Jean-Luc Bergeon



Saint-Chestel

Chers Concitoyens,

Comme évoqué dans de précédentes éditions, le bulletin du mois de mai sera entièrement consacré au budget communal.

Pour l'année 2016, le budget primitif s'élève à 2 249 897,10 euros.

Il s'équilibre en recettes/dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 369 858, 88 euros et en recettes/dépenses d'investissement à hauteur de 880 038,38 euros.

En lecture globale le budget communal 2016 se compose ainsi :

- 61% des engagements sont dédiés au fonctionnement.
- 39 % des engagements sont dédiés à l'investissement.

Les dépenses de fonctionnement portent sur 2 grands chapitres, à savoir :

- les charges à caractère général pour 453 680,98 euros
- les charges de personnel pour 510 951, 72 euros

2016 est une année exceptionnelle en matière d'investissements. Sur un exercice classique, la commune dispose habituellement pour cette section d'une capacité de 10 à 15 % de son budget général.

Ce taux d'investissement, relativement important cette année se conjugue principalement autour de 2 chantiers. La réalisation des nouveaux services techniques à la Bruyère et la construction des vestiaires à la Plaine des sports.

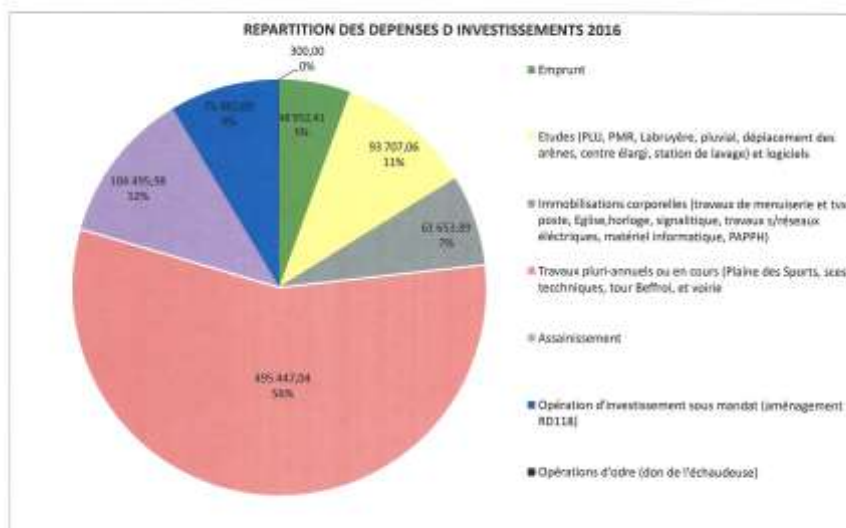
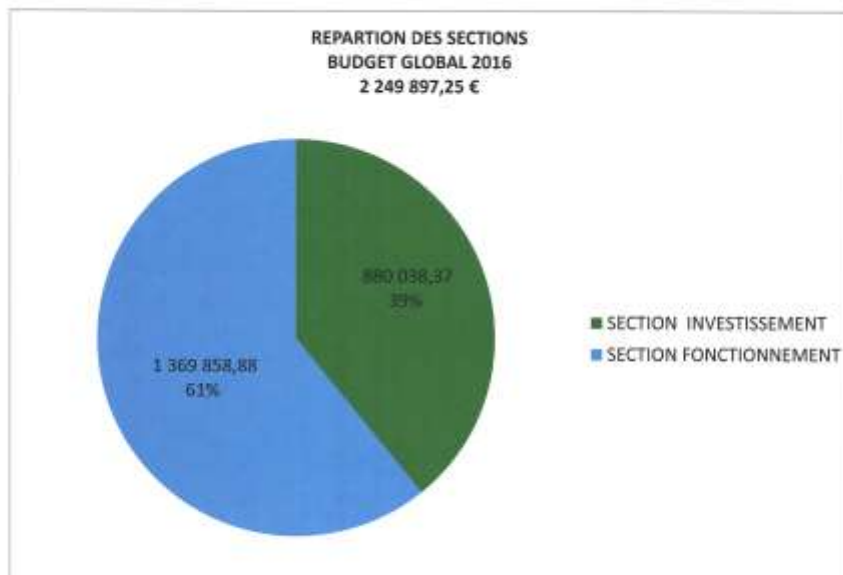
Il se complète par des travaux d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite à l'Eglise et la salle polyvalente, par des actions d'amélioration de la voirie communale et des actions d'entretien du beffroi, d'amélioration de la signalétique, de remplacement de menuiseries ou d'achat de matériel informatique en particulier pour les écoles.



notre actualité
point de vue
image

Mai 2016

notre actualité



Comme toutes les collectivités de France, Saint-Christol participe à travers la baisse de dotations allouées par l'Etat aux collectivités territoriales, à la réduction du déficit public.

En cumulé, pour notre commune la perte de dotation allouées par l'Etat est de 7 %. Malgré cela, en actionnant différents leviers :

- réduction de certaines dépenses
- gestion budgétaire anticipée et rigoureuse
- mutualisation développée en moyens et en personnel
- partenariats renouvelés voire renforcés avec l'Europe, l'Etat et les collectivités territoriales

Les élus municipaux peuvent vous présenter en 2016 et ce pour la septième année consécutive un budget ambitieux sans augmentation des taxes locales.

Cordialement

Jean Luc Bergeon

Un nouveau nom pour la Région



La Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées (LRMP) a jusqu'au 1^{er} juillet 2016 pour se choisir un nom définitif, qui la qualifiera. C'est une obligation légale prévue dans le cadre de la loi n° 2015-19 du 16 janvier 2015.

Pour y parvenir, le choix a été fait d'une part de consulter différentes institutions représentatives et d'autre part de permettre l'expression d'une large consultation citoyenne.

Le processus a pour ambition de permettre de mettre en lumière un nouveau nom suffisamment explicite, capable de fédérer, d'exprimer une identité commune et d'avoir une visibilité à l'international.

Le Préfet de Région a souhaité que le Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER) soit associé à la démarche.

« Un comité du nom, » composé de 30 personnalités représentatives d'un large éventail de la société civile issues des secteurs professionnels, associatifs, culturels et sportifs a été constitué.

Ce comité a mis en avant 8 noms, à savoir :

- Languedoc
- Languedoc Pyrénées
- Occitanie
- Occitanie Roussillon
- Pays d'Oc
- Pyrénées Méditerranée
- Terres d'Oc

Sur cette base, les élus du territoire ainsi que les représentants d'organisations régionales ont été sollicités.

Au terme de cette multiple consultation institutionnelle, les élus de la Région LRMP, réunis en assemblée plénière le 15 avril dernier à Montpellier, ont délibéré en faveur d'une liste définitive de 5 noms, qui vont à présent être soumis à la consultation citoyenne :

- **Languedoc**
- **Languedoc Pyrénées**
- **Occitanie**
- **Occitanie Pays Catalan**
- **Pyrénées Méditerranée**

Cette consultation citoyenne a vocation de s'adresser à un public le plus large possible, à commencer par la jeunesse jusqu'à la diaspora en passant par les citoyens installés en Région.

Toutes et tous les Saint-Christolains pourront donc s'exprimer dès l'âge de 15 ans, en effet les élèves des Centres de Formation d'Apprentis (CFA), les Lycéens du public comme du privé seront mobilisés.

La consultation se déroulera du 09 mai au 10 juin 2016, à partir d'une part d'un site Internet dédié, qui sera créé pour vous permettre de vous exprimer en proposant un rang de classement pour les 5 noms proposés et d'autre part en publication papier au travers votre journal régional accompagné d'un bulletin réponse à renvoyer en exprimant votre choix et donc votre classement.

*Le 24 juin 2016, les élus de la
Région LRMP, réunis en
assemblée plénière
délibéreront pour adopter une
résolution unique qui sera
transmise au gouvernement.*

Ce dernier aura jusqu'au 1 er octobre 2016 pour rendre un avis définitif.

Saint-Christolaines et Saint-Christolains vous êtes invités à participer au mode de désignation du nouveau nom de votre grande Région. Vous avez en votre possession, tous les éléments qui vous permettront de vous exprimer.